

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 14 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze avril à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, était réuni à la Mairie en session ordinaire sous la présidence de Madame DONNEDEVIE Catherine, Maire.

Date de convocation : 07 avril 2023

Présents 10 : Catherine DONNEDEVIE, Nathalie SCHMUTZ, Bernard JALABERT, Martine LORMEAU, Françoise MAUGEIN, Sylvain COMBASTEIL, Marie-Paule DOTTIN, Gérard ORLIAGUET, Mathieu PRESSET, Sabine BORIE

Absents excusés (1) : Alain MAZET (pouvoir à Catherine DONNEDEVIE)

Votants : 11

Secrétaire de séance : Nathalie SCHMUTZ

Approbation PV du 15 mars 2023

D2023/23 : approbation Budget Primitif 2023

Madame le Maire présente le Budget Primitif 2023 de la Commune et le budget annexe de la section de Chauzeix et propose au Conseil Municipal de l'approuver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- APPROUVE le Budget Primitif 2023 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes :
 - en section de fonctionnement à 595 736,19 €
 - en section d'investissement à 649 414,32 €
- PRECISE que la section d'investissement a été votée au chapitre

Présents : 10	Votants : 11	Pour : 11
---------------	--------------	-----------

D2023/24 : Avenant 1 à la convention du Service Public de l'Emploi Temporaire (SPET) CGFPT de la Corrèze

Madame le Maire rappelle la délibération D2020/53 en date du 25 septembre 2020 et à la convention signée avec le Service public de l'emploi temporaire du Centre de Gestion. Convention permettant de faire face au problème posé par l'absence momentanée de personnel dans les collectivités territoriales ; le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze propose a mis en place une équipe d'intervenants constituée d'agents contractuels, sélectionnés, formés et recrutés par le Centre en vue d'assurer la continuité des services d'une collectivité territoriale un établissement public affilié en cas d'indisponibilité ou de défaillance d'un ou plusieurs de ses agents affectés sur des emplois permanents. Les frais liés à cette prestation s'élevaient à 6% du traitement brut de l'agent de remplacement.

Le Centre de Gestion demande une participation financière au frais de gestion égale à 7% du traitement brut versé aux agents de remplacement. Madame le Maire propose de valider la modification de l'article 7 de la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à signer l'avenant 1 à la convention et à faire appel à ce service en tant que de besoin,

Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Présents : 10	Votants : 11	Pour : 11
---------------	--------------	-----------

D2023/25 Etang Prévôt : classement en catégorie C : conséquences

Délibération ajournée

Baignade 2023 – convention SDIS

Délibération ajournée : Après renseignements pris auprès du SDIS et vu la difficulté de recrutement de surveillant de baignade, les élus vont effectuer le recrutement.

N° D2023/26 : Enquête publique relative aux demandes de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale présentées par la Com.Com Ventadour-Egletons-Monédières dans le cadre des travaux d'entretien au projet du bassin versant du Doustre.

Madame le Maire fait part à l'Assemblée que par arrêté préfectoral, Monsieur le Préfet de la Corrèze a prescrit la réalisation d'une enquête publique unique du 03 au 17 avril 2023 inclus sur le projet présenté par la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières relatif au programme de gestion 2023/2027 des travaux d'entretien au projet du bassin versant du Doustre.

Mme le Maire précise qu'un exemplaire du dossier d'enquête est ouvert en Mairie afin de recueillir les observations du public, et qu'un commissaire enquêteur a été désigné par le Tribunal Administratif de Limoges pour conduire cette enquête.

Monsieur le Préfet de la Corrèze demande au Conseil Municipal d'émettre un avis sur la demande d'autorisation au titre des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) ainsi que sur la déclaration d'intérêt général, dès l'ouverture de l'enquête publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à signer l'avenant 1 à la convention et à faire appel à ce service en tant que de besoin,
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Présents : 10	Votants : 11	Pour : 11
---------------	--------------	-----------

MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL CONTRE LA REFORME DES RETRAITES 2023

Après lecture de la motion, le Conseil Municipal considère que cela ne relève pas de leur attribution et compétence.

D2023/27 : ONF - section de Chauzeix – destination coupe de bois

Madame le Maire informe son Conseil Municipal qu'un lot de bois en parcelles 3.B et 4.B en forêt sectionale de Chauzeix pour un volume estimé de 420 m³ a été inscrit à l'état d'assiette et qu'il convient de décider de sa destination.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ✓ décide de vendre cette coupe de gré à gré bord de route,
- ✓ accepte que ce lot de bois façonnés puisse être intégré dans une vente de lots groupés issus de forêts relevant du régime forestier en application de l'article L 141-1-1 du code

- forestier, et dans le cadre de contrats d'approvisionnement.
- ✓ Donne pouvoir à Madame le Maire, pour signer tous les documents relatifs à la vente et l'exploitation de ces coupes.
 - ✓ Décide d'inscrire au budget les sommes nécessaires au financement de l'exploitation des bois, des frais de garderie et des impôts fonciers.

Présents : 10 Votants : 11 Pour : 11

N° D2023/28 : Subvention exceptionnelle Association Corrèze, Culture et Chansons

Madame le Maire fait part au Conseil d'une demande de subvention exceptionnelle de l'association CORREZE, CULTURE et CHANSONS pour l'acquisition de structures démontables permettant l'accueil d'exposants et visiteurs en cas d'intempérie pendant les manifestations organisées par l'Association et notamment des marchés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association CORREZE, CULTURE et CHANSONS ;
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2023.

Présents : 10 Votants : 11 Pour : 11

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Voirie camping : choix balises**

Après examen des différentes propositions, le choix du Conseil Municipal se porte sur des balises bois.

➤ **Mail Bastien DEFOSSEZ – Chasse**

Mme le Maire donne lecture du courrier de M. DEFOSSEZ relatif à une demande de mise à disposition du local du Bos Redon pour l'organisation d'un concours de pêche le weekend end du 7 mai pour la société des chasseurs. Le Conseil Municipal donne son accord.

➤ **Mail Olivier DESPOCQ – chenilles processionnaires**

Lecture du mail de M. Despocq – sans discussion

➤ **Tulle Agglo : mail Laure MARTINIE – service Climat Energie – mutualisation**

Discussion autour du sujet des énergies renouvelables : quelles possibilités pour Clergoux ? à définir

➤ **FDEE 19 : marché électricité / gaz pour 2025**

A passer au prochain conseil pour grouper les achats

➤ **Compte rendu Schéma assainissement Clergoux (phase 1 et 2)**

Résumé du document partagé par Mme le Maire au Conseil

➤ **Infos....**

En demande depuis plusieurs années auprès de la Mairie, l'eau a été installée par les employés de la commune dans le « nouveau cimetière ». Les robinets actuels ne correspondant pas à la demande initiale du Maire, vont être changés pour des robinets qui s'arrêtent automatiquement.

Fin de séance à 23 heures 30

Le Maire, Catherine DONNEDEVIE

La Secrétaire, Nathalie SCHMUTZ